



[Accueil](#) > Faire une demande de logement en urgence

Faire une demande de logement en urgence

A A



Vous pouvez également faire une demande de logement d'urgence, si vous avez subi un sinistre ou si vous êtes dépourvu de logement

Vous êtes Orvaltais et votre logement est inhabitable temporairement du fait d'un sinistre type dégâts des eaux, incendie... ?

Votre premier réflexe doit être de contacter votre assureur, lequel prévoit parfois l'hébergement temporaire en cas de sinistre.

La DICSS peut proposer une mise à l'abri de votre famille. Pour en bénéficier, appeler le service Solidarité.

Vous êtes totalement dépourvu de logement ?

En priorité, contactez le 115

Signalez votre situation au centre médico-social le plus proche et à la DICSS

[Faire une demande de logement social](#)

Coordonnées

DICSS – Service Solidarité

(Unité logement – mardi, mercredi et jeudi de 13h30 à 17h30) :

02 51 78 31 00

• Centre médico-social de Plaisance :

Allée de l'Ille, 44700 ORVAULT,

02 40 76 41 45

• Centre médico-social de la Bugallière :

Rue du Pont-Marchand, 44700 ORVAULT,

02 40 63 09 41

- [ADIL - Espace Habitat Social & Jurique-Financier](#)

Maison de l'habitant

12 rue du président Herriot

44000 Nantes

02 40 89 94 50

02 40 89 30 15

- [Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique](#) :

22 rue de Malville, 44000 Nantes,

02 51 83 44 25.

Source URL:

<https://www.orvault.fr/cohesion-sociale-seniors/logements-sociaux/faire-une-demande-de-logement-en-urgence>